



QUI EST LE SICECO, TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR ?

UN PEU D'HISTOIRE

- 1906 Crédit du service public de distribution d'électricité
- années 20 Premiers syndicats de commune pour gérer le service public
- 1947 Crédit du SICECO, territoire d'énergie de Côte-d'Or, appelé alors « *Syndicat Intercommunal des Collectivités électrifiées du Département de la Côte-d'Or* ». Le Syndicat regroupe alors 21 syndicats d'électrification primaires et 77 communes isolées. Sa mission principale est l'électrification des communes adhérentes.
- 1991 Crédit d'un service technique.
- 1992 Adoption de la compétence « Éclairage public ».
- 2008 Crédit de la cellule énergie.
- 2009 Le SICECO devient un Syndicat d'énergies.
- 2010 Adoption de la compétence « communications électroniques ».
- 2012 Adoption de la compétence « mobilité électrique ». Lancement de la stratégie énergétique départementale.
- 2015 Adhésion des EPCI. Crédit de la SEML Côte-d'Or Énergies (structure dédiée au développement des énergies renouvelables).
- 2016 Crédit de la régie Côte-d'Or Chaleur pour développer les réseaux de chaleur.
- 2021 Nouveau mandat : finalisation de la stratégie du syndicat.

DES COMPÉTENCES ET DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à la transition énergétique et à l'aménagement du territoire au service des habitants. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie .

- Distribution publique d'électricité
- Distribution publique de gaz naturel
- Distribution publique de chaleur
- Éclairage public
- Planification énergétique
- Énergies renouvelables
- Économies d'énergie
- Achats d'énergies
- Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Cartographie, service d'information géographique
- Communications électroniques

LES INSTANCES DU SICECO UN COLLÈGE D'ÉLUS, NOMMÉS PAR DES ÉLUS

LA CLE, UN RELAIS D'INFORMATION À L'ÉCHELLE LOCALE

Le territoire du SICECO est divisé en 11 secteurs appelés Commissions Locales de l'Énergie (CLE). Les EPCI composent la douzième CLE.

Les délégués des CLE élisent ensuite leurs représentants au Comité syndical qui, lui-même, élit le Président et le Bureau. Ainsi, grâce à cette structure pyramidale, chaque territoire est représenté au sein des instances du SICECO. Les représentants de chaque adhérent peuvent y faire part de leurs demandes ou de leurs suggestions.

Jouant un rôle de proximité auprès des adhérents, les CLE permettent de véhiculer les informations (juridiques, techniques, ...), d'aider au montage des projets (conseils, orientations, procédures, financements, ...) ou de présenter et ajuster les futures programmations de travaux.

Le délégué du SICECO de la commune ou de l'EPCI est la voix de sa collectivité au sein de la CLE.

LE COMITÉ SYNDICAL, L'ORGANE DE DÉCISION

Le Comité syndical est composé des 144 membres issus des CLE. Il est l'assemblée délibérante du SICECO. Les membres du Comité syndical décident des orientations du SICECO, portant sur des enjeux nationaux liés à l'avenir des concessions (électricité, gaz), la lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique.

LE BUREAU

Le Bureau prépare et met en œuvre les décisions du Comité syndical. Il se compose d'un Président, de Vice-présidents (15 au maximum) et de membres.

LES COMMISSIONS

Elles recensent et étudient les souhaits et les besoins des communes adhérentes par le biais des réunions de CLE ou des assemblées du Comité syndical.

Elles mènent également des missions prospectives dans leur domaine respectif en tenant compte des changements et évolutions de réglementation.

POUR ALLER PLUS LOIN



Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies qui regroupe tous les syndicats d'énergies et agit sur les enjeux nationaux. En 2017, le SICECO adopte la marque « territoire d'énergie Côte-d'Or », développée par la FNCCR. Cette marque lui permet d'affirmer sa volonté d'agir pour la transition énergétique.



En 2015, les 8 syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté se regroupent et créent Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté afin de mutualiser différentes actions comme le contrôle de concession, les économies d'énergies et la transition énergétique.

Les documents à consulter téléchargeables sur www.siceco.fr :

- historique détaillé
- fiche de présentation des compétences et des services
- organigramme des services